



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

No 19

AVRIL 1997

Rédaction : Denis Robert

Adresse postale Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
Case postale 2053 CERNIER

CCP 20 - 6276 - 2

Le billet : L'APSSA a dix ans !

Créée en 1987 lors d'une assemblée constitutive dans la salle des chevaliers du musée de Valangin, notre association a précisé sa raison d'être dans l'article 2 de ses statuts.

L'APSSA a pour but d'assurer la sauvegarde de l'écosystème formé par le Seyon et de ses affluents. Pour ce faire, elle collabore avec les autorités communales, cantonales ou fédérales et les milieux intéressés.
Au cours de ces 10 ans, nous nous sommes efforcés d'atteindre ces objectifs.

Restons modestes sur les résultats, force étant de constater que la qualité des eaux de la rivière ne s'est pas encore améliorée.

Pourtant, nous restons optimistes car la réalisation de la nouvelle step de la Rincieure ne saurait tarder, elle redonnera, nous l'espérons, une vie normale au Seyon. Un crédit de plus de 30 millions de francs a été voté par les communes du Val-de-Ruz. Un tel investissement prouve que cette réalisation a été jugée indispensable. Les eaux du lac, pompées et traitées pour la consommation, proviennent partiellement du Seyon; il importe donc qu'elles correspondent aux normes. Les investissements consentis pour la conservation de la qualité des eaux des rivières entrent dans les objectifs d'un développement durable et responsable. La présence des écrevisses prendra alors symbole de bonne gestion et de respect envers la nature et nos enfants.

La région de Bayerel, riche de plusieurs étangs et petits biefs est régulièrement entretenue. Nos remerciements vont en particulier aux Amis de la Nature de La Chaux-de-Fonds pour les heures de travail. Des contacts ont été pris avec le propriétaire du moulin dans la perspective de conserver les anciens rouages, d'envisager un entretien de ce qui existe encore. Si l'on pouvait réaménager un moulin muni de sa roue à augets sur le Seyon, c'est bien à Bayerel que cela conviendrait le mieux!

La collaboration avec les Ponts et Chaussées a permis la plantation d'arbres le long des rives en particulier dans la région des Tablars (en aval de La Rincieure) et l'entretien des talus de route est plus adapté, les herbicides sont moins utilisés et le fauchage intervient plus tard.

Au cours de ces 10 ans en plus des services de l'Etat et des associations déjà citées, des privés, des écoles ont collaboré pour conserver, protéger enrichir l'écosystème Seyon; ce sont: le Kivanis-Club du Val-de-Ruz, les Eclaireurs de Neuchâtel, le Club jurassien, l'Ecole secondaire de La Fontenelle, les écoles primaires de Savagnier et de Montmollin, l'Ecole normale de Neuchâtel. Notre reconnaissance va en particulier à la Loterie romande qui par son aide financière nous a permis de mettre sur pied une zone-prototype de filtration dont nous assurons le suivi avec la collaboration d'un bureau d'études. Merci à toutes et à tous.

Et pour l'avenir ?

L'APSSA veut poursuivre son action, elle s'efforcera de collaborer avec tous les partenaires intéressés. Son comité souhaite relancer les groupes de travail qui avaient été constitués, soit les groupes: école et Seyon - flore et végétation - faunistique - animation et tourisme - agriculture et Seyon.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à l'APSSA, case postale 2053 Cernier ou directement aux membres du comité qui se compose des personnes suivantes:

Frédéric Cuhe, Willy Matthey, Denis Robert, Jean-Bernard Vermot, Didier Wertheimer, Jean-Louis Zimmermann.

F. Cuhe

Petites vies dans le Seyon et ses étangs: les punaises à siphon.



La silhouette du scaphandre non autonome nous est familière. Le principe en est d'alimenter en air frais, par un tuyau, un plongeur enfermé dans un vêtement protecteur, étanche, surmonté du classique casque sphérique muni de hublots. La surpression est évitée grâce à une soupape qui laisse l'air s'échapper en une succession de bulles... ce qui convient particulièrement bien dans une bande dessinée.

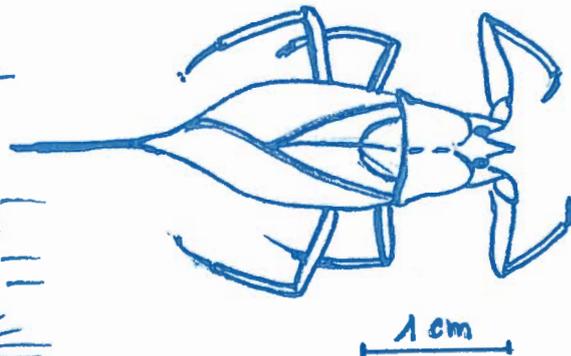
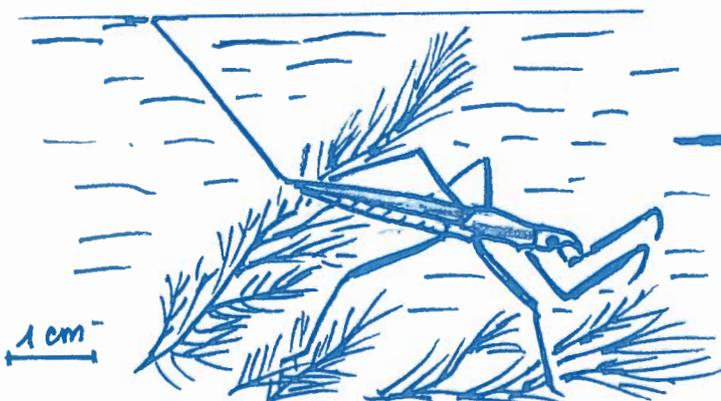
Que vient faire ce scaphandrier dans le Seyon ? Ce n'est pas à proprement parler une petite vie ! Effectivement: je voulais simplement faire une comparaison avec le mode de respiration des punaises aquatiques, dont il a déjà été question dans les Bulletins de l'APSSA 17 et 18.

Certaines d'entre elles ont inventé le principe du canot à rame ou de l'hydroglisseur: ce sont les gerris. Egalement celui du sous-marin ou du scaphandre autonome: ce sont les notonectes. Et voici les punaises-scapandriers (peut-on dire scaphandrières ?).

Deux espèces, qui ont été observées dans les étangs de Bayerel lorsqu'ils étaient moins envahis par les lentilles d'eau, illustrent ce principe. Ce sont la **ranâtre linéaire** et la **nèpe cendrée**, qui vivent dans les eaux dormantes, et ne fréquentent donc pas le lit du Seyon. Elles ont à la partie postérieure du corps un tube respiratoire long de 2 cm chez la première et un peu plus court chez la nèpe. C'est un tube creux, formé de deux gouttières accolées, qui leur permet de respirer l'air extérieur sans venir en surface. Il n'est bien sûr pas aussi long et souple que le cordon du scaphandrier. Mais il permet à ces insectes de se tenir dans la végétation ou dans la vase et de rester à l'affût sous la surface de l'eau tout en respirant, sans se déplacer, donc sans se faire voir. Ceci ne veut pas dire qu'ils ne peuvent descendre plus en profondeur. Pour cela, ils ont une réserve d'air dans leur système respiratoire (qu'on pourrait comparer à un système artériel et veineux rempli d'air au lieu de sang). De plus, une partie de l'air aspiré par le siphon est injectée et stockée sous leurs ailes, augmentant ainsi une réserve qui suffit à leur respiration pendant de longues minutes.

La ranâtre linéaire...qui porte bien son nom.

La nèpe cendrée..



La ranâtre, tout en longueur, se tient dans la végétation. La nèpe, grisâtre, s'enfouit sous une fine couche de vase. Ainsi, les deux espèces sont peu visibles, ce qui est très utile à ces mauvaises nageuses qui chassent à l'affût. En plus elles sont remarquablement outillées pour saisir leurs proies. Leur pattes de devant, qui ressemblent à celles de la mante religieuse, sont des pinces en crochets, à la détente fulgurante. Elles permettent la maîtrise des proies, le temps de les piquer et de les tuer par injection de salive venimeuse.

Comment manger dans l'eau sans que la nourriture ne se dilue ? Il faut la sucer. Les punaises liquéfient l'intérieur en injectant du suc digestif avec leur trompe, puis, à la façon dont on boit un tube de lait condensé (les enfants me comprendront), elles aspirent le contenu. Lorsque le lait est avalé, le tube est toujours là... déformé certes, mais toujours là. La proie de la nèpe est semblable au tube vide, elle ne contient plus rien de comestible, mais son enveloppe est toujours là, qui tombe sur le fond de l'étang.

Nèpes et ranâtres sont des prédateurs efficaces, qui tuent d'autres insectes aquatiques, des têtards, des alevins, mais qui consomment aussi des oeufs de poissons et de batraciens. Si leur piqûre est moins violente que celle de la notonecte... les peaux sensibles ont tout de même avantage à s'abstenir ! Toutefois, lorsqu'on prend une nèpe dans la main, plutôt que de piquer, elle a tendance à faire la morte.

La forme de la nèpe est spécialement adaptée à la vie sur le fond, en eau peu profonde. Avec sa silhouette particulière, elle mérite bien son nom courant de scorpion d'eau. Sa tactique est un peu celle de la raie sur le fond de la mer. Camouflée dans la vase, elle attend le passage d'une proie ou avance lentement sur le fond. Bien que sa taille soit respectable (corps jusqu'à 20 mm plus un siphon de 10 mm), la nèpe se nourrit surtout de larves de modeste dimensions. Elle se tient aussi à la face inférieure des feuilles, et peut nager plutôt mal que bien.

Elle a, sous sa première paire d'aile de couleur vase, une seconde paire, soigneusement pliée comme un éventail de soie beige et rouge brique. Certains prétendent que la nèpe ne vole pas. Mais comment ces punaises coloniseraient-elles des étangs isolés si elles ne le faisaient par la voie des airs. En réalité, si on a rarement vu voler des nèpes... c'est qu'elles se déplacent de nuit.

La ranâtre linéaire, comme son nom l'indique, est longue et mince, et mérite bien le nom de punaise-bâtonnet (Stabwanze) qu'on lui donne en allemand. D'une longueur de 3,5 cm plus 2,5 cm de siphon, elle se tient aux aguets dans la végétation, tige parmi les tiges. Ses moeurs sont assez semblables à celles de la nèpe.

Au printemps, les deux espèces pondent de curieux oeufs munis de prolongements respiratoires (car un oeuf respire... oui monsieur!). Ils sont enfoncés en ligne dans les feuilles flottantes. Les larves se développent durant l'été et ce sont les jeunes adultes qui passent l'hiver. Durant la mauvaise saison, quand la végétation se décompose sur le fond de l'étang en accaparant l'oxygène et que la glace recouvre l'étang pour une longue période, nèpes et ranâtres meurent en grand nombre... car il n'arrive plus d'air dans le siphon des scaphandrières.



RECENSEMENT DES OISEAUX (groupe ornithologique de l'APSSA)

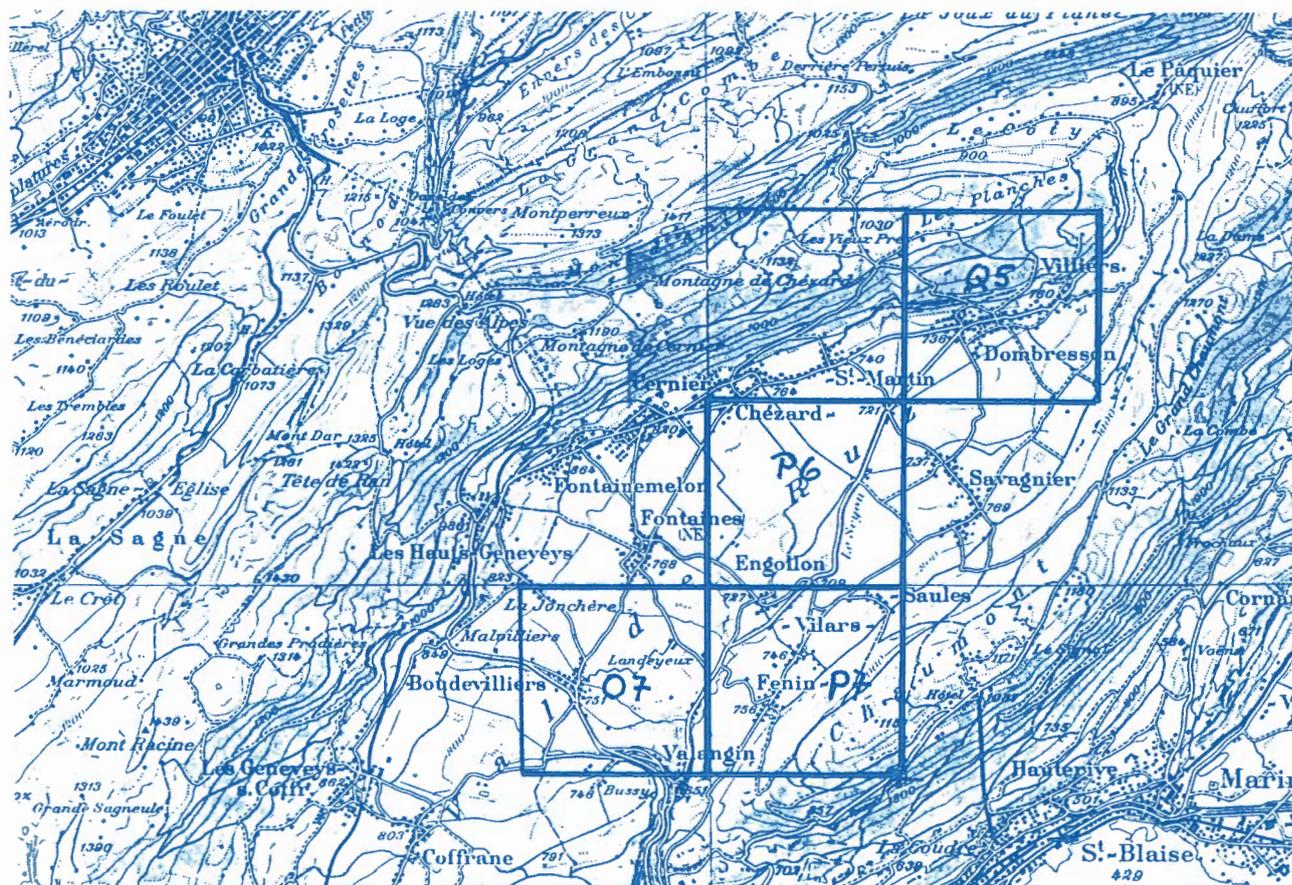
Plusieurs personnes ont répondu à l'appel qui figurait dans le dernier Bulletin. Ainsi, l'APSSA participera concrètement au PAONNE (Projet d'Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Neuchâtel) en inventoriant, sur 4 ans, les oiseaux nicheurs de 4 carrés de 2.5 km de côté situés au Val-de-Ruz (voir carte).

Les oiseaux nicheurs potentiels des carrés de l'APSSA sont énumérés et classés sur la fiche ci-jointe. Ce document indique également les milieux dans lesquels on peut trouver les différentes espèces, les époques de recensement ainsi que le code international d'observations en période de nidification. Cet instrument sert de référence pour noter chaque observation de manière précise sur les cartes de géographie (par exemple 1:25'000), sous la forme suivante : 1 croix à l'endroit où a été localisée l'espèce + l'abréviation du nom de l'espèce + le numéro du code international correspondant + la date.

Les observations effectuées dans les localités et dans les jardins nous intéressent particulièrement, tout comme un inventaire précis des nids d'hirondelles et de martinets.

Dans les prochains bulletins nous vous informerons précisément sur l'avancement du projet. Des fiches de détermination et autres astuces permettant d'identifier les oiseaux sont également prévues ainsi que diverses activités liées à l'ornithologie.

Si vous avez des questions, des remarques ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter par écrit (APSSA, Case postale 150, 2053 Cernier) ou aux tél. 853.48.64 ou 853.17.37.



SURVEILLANCE DU SEYON (suite)

De l'utilité des fiches...

Le retour des fiches n'a certes pas encore atteint un "score" très élevé jusqu'à présent (voir Bulletin no 18). Néanmoins, il a tout de même permis l'apport de renseignements de valeur en regard des buts de l'opération. Les données consignées sur une fiche revêtent généralement un ou plusieurs des caractères suivants:

- a. - information générale (état des lieux, observations naturalistes);
- b. - "alarme" (atteintes au milieu, pratiques illégales);
- c. - suggestion de travaux (entretien, lutte contre l'érosion).

Pour chacun de ces points, illustrons le propos et voyons les moyens mis en oeuvre par l'APSSA pour donner suite à ces communications.

a. Information générale

L'état des lieux, même s'il ne subit pas de variation d'une tournée à l'autre, permet tout de même de maintenir à jour les données de l'ensemble du réseau. On pourra distinguer les zones stables des zones perturbées et / ou sensibles. En clair, on cherche à discerner l'évolution année après année.

Les observations concernant la faune renseignent sur la diversité des espèces encore présentes dans l'écosystème rivière. Tel papillon rare ici, tel mammifère peu abondant là pourront être signalés au Centre suisse de cartographie de la faune basé à Neuchâtel. Les espèces végétales aussi donnent des indications sur les milieux. Cette information-là est également appréciée.

b. "Alarme"

Des coupes sombres dans des haies et des bosquets, l'épandage de purin de manière inappropriée (temps et lieux), le non-respect de la distance aux rives lors des travaux agricoles (labours et semailles), la mise sous tuyau non autorisée de portions de cours d'eau, le dépôt de déchets (végétaux, matériaux de construction) ... la liste est longue.

Liste non exhaustive de tous les tracassés causés aux ruz de notre vallon. Sans compter le dysfonctionnement de certaines stations d'épuration et les pollutions ponctuelles mais dramatiques (Incendie de Fontainemelon, lavage de fontaine à Valangin).

Dans les cas où le comité de l'APSSA reçoit une information écrite (fiches) ou orale au sujet des cas donnés en exemple, il s'efforce d'intervenir à chaque fois, dans la mesure de ses disponibilités et de ses compétences.

Dans le cas des STEP ou des pollutions épisodiques, l'APSSA peut compter avec l'appui des pêcheurs du Val-de-Ruz qui, chaque jour dans le terrain, sont à même de déceler rapidement les situations anormales. Nous les en remercions ici.

Dans les autres cas, contact est pris avec les services communaux ou cantonaux en vue de faire appliquer les lois ou les directives en vigueur, le cas échéant d'exiger réparation du dommage. Y contribuent la correspondance épistolaire (lettres), les rendez-vous chez les responsables desdits services, les rencontres sur le terrain et les contacts avec les particuliers. Généralement à satisfaction.

c. Suggestion de travaux

Fauchage, curage de canaux et de mares, réfection de sentiers, ramassage de déchets, débouchage de conduites, freinage de l'érosion, colmatage de brèches dans une digue, voilà un certain nombre de travaux qui ont pu se réaliser à la suite de demandes adressées par les surveillants du réseau Seyon et Affluents.

Puissent ces quelques lignes encourager les indécis, relancer les peu convaincus et rappeler les oubliés.

Jean-Bernard Vermot

ormation information information informa

ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le 12 mars, dans la salle de gymnastique de Vilars.

Dans son rapport présidentiel, Frédéric Cuche a mentionné quelques réalisations importantes, en particulier: la création d'une zone de filtration expérimentale (resp. W. Matthey) et une enquête sur les batraciens en collaboration avec les écoles (resp. J.-B. Vermot)

Les rapports du caissier (J.-L. Zimmermann) et des vérificateurs (par M. Humbert) ont été suivis de la présentation du nouveau comité qui reste le même et qui est donc formé de :

président :	Frédéric Cuche
vice-président :	Willy Matthey
secrétaire verb. :	Denis Robert
secrétaire corresp. :	Jean-Bernard Vermot
caissier :	Jean-Louis Zimmermann

Les vérificateurs, pour l'année prochaine, seront Aloïs Perregaux, Marc Humbert et Blaise Gogniat (suppléant).

La partie administrative s'est terminée par une intervention de Mme Martine Monnier, présidente de commune, qui a apporté le message de bienvenue des autorités de La Côtière; elle a su, de plus et en termes choisis, présenter sa commune de façon originale (cf. texte ci-après).

La deuxième partie de cette soirée a permis à M. Jean-Stéphan Devisse de nous parler du projet de canal du Rhône au Rhin (cf. commentaire ci-après).

FAUCHAGE AUTOUR DES PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES

Les plantations réalisées en 1995 nécessitent quelques soins. Un fauchage est prévu

Samedi matin 5 juillet de 9h00 à 12h00

Rendez-vous en aval de la Rincieure, au croisement du Seyon et de la ligne à haute tension. Merci d'avance à tous les intéressés à ce travail indispensable.

UN AMOUR ... DE GRUE

Au vu de l'enthousiasme soulevé l'année dernière, l'APSSA a organisé une nouvelle sortie ornithologique en Champagne, du 26 février au 1er mars. Les "anciens" y ont fait d'agréables observations, alors que les "nouveaux" ont pu découvrir cette charmante région, et en particulier les migrations des oiseaux d'eau; dont l'observation de centaines de Grues, toujours aussi émouvantes dans leurs vols matinaux. Une nouvelle expédition est d'ores et déjà programmée pour l'année prochaine !

L'APSSA AU SERVICE DE L'HOMME ET DE LA NATURE

CANAL DU RHONE AU RHIN, UN NOUVEAU LARZAC¹ EN PERSPECTIVE ?

C'est sous ce titre que le journal AGRI titrait un article paru dans ses colonnes au mois de février dernier.

Le conférencier, Jean-Stéphan Devisse, de la Coordination **Saône et Doubs vivants**, invité à notre dernière assemblée générale à Vilars le 12 mai dernier, a su nous présenter avec force détails les ravages liés à ce projet utopique et démentiel sur le plan écologique et économique.

Elaboré dans les années 60, le projet de ce grand canal Rhin-Rhône a vu sa déclaration d'utilité publique promulguée en 1978. Celle-ci devient caduque en 1998 et l'on comprend pourquoi ses promoteurs s'activent pour accélérer le premier coup de pioche.

Le transport fluvial est peu gourmand en énergie, mais ses infrastructures sont destructrices **surtout si l'eau sur place manque et si le relief est accidenté.**, Ce qui est le cas pour la vallée du Doubs, en particulier en été entre Montbéliard et Dôle.

Pour compenser ce manque d'eau, il faudrait amener, par pompage, de l'eau du Rhin dans le Doubs. Ce projet a été refusé par le Conseil régional de Franche-Comté le 22 février 1996 et par 80% des communes touchées, comme d'ailleurs par la majorité des paysans et des associations de protection de la nature.

C'est un refus à la défiguration de la vallée. En effet la rivière, par endroits, passerait de 30 mètres de large à plus de 125 mètres ! Des centaines de maisons et 4700 hectares de terres cultivables seraient noyées.

Les universitaires spécialisés dans les écosystèmes fluviaux sont dormels: aucune mesure compensatoire ne saurait corriger les aspects destructeurs d'un tel projet.

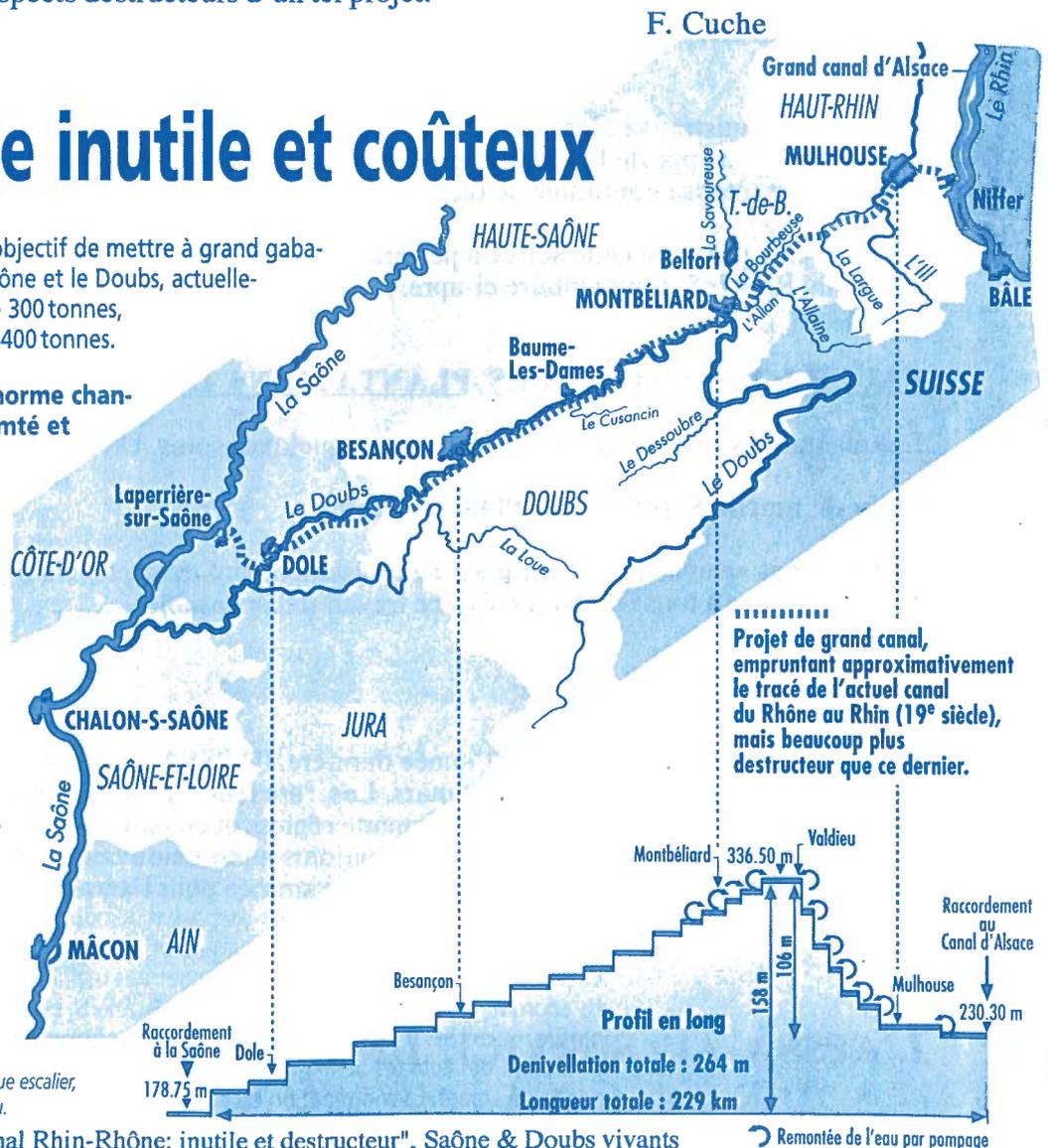
Un saccage inutile et coûteux

Le canal Rhin-Rhône a pour objectif de mettre à grand gabarit la liaison fluviale par la Saône et le Doubs, actuellement limitée aux péniches de 300 tonnes, en l'ouvrant aux convois de 4400 tonnes.

Le projet de la CNR : un énorme chantier en Alsace, Franche-Comté et Bourgogne

- canalisation de la Saône,
- rectification du Doubs sur 100 km,
- construction de 15 barrages mobiles,
- édification de 24 écluses,
- déplacement de 14 stations de pompage d'eau potable,
- destruction et reconstruction de 86 ponts,
- creusement d'un tunnel sous la citadelle de Besançon,
- disparition de 4 700 hectares de terres agricoles,
- destruction de l'hydro-système de la basse Largue ; menaces d'aménagement des affluents du Doubs : Loue, Dessoubre...

Le canal Saône-Rhin serait un gigantesque escalier, alternance de barrages et de plans d'eau.



Tiré de "Projet de grand canal Rhin-Rhône: inutile et destructeur", Saône & Doubs vivants

¹Le Larzac, région du Massif central devenue, il y a 25 ans, un symbole de la sauvegarde d'exploitations agricoles menacées par l'armée française qui voulait y implanter une base militaire.

FENIN - VILARS - SAULES : trois villages - une commune

Fenin-Vilars-Saules, appelée communément "La Côtière", est une commune composée de trois villages, qui s'étirent au pied nord de Chaumont, au sud du Val-de-Ruz, jusqu'au plateau d'Engollon, au-delà du ravin où coule le Seyon.

C'est incontestablement la partie la plus pittoresque du Val-de-Ruz, chaque village bénéficiant non seulement du soleil couchant, mais aussi d'une vue magnifique, dont la plus prestigieuse est sans doute celle du Creux-du-Van par temps clair.

En nette progression ces dernières années, le nombre d'habitants n'a cessé d'augmenter pour atteindre le sommet de 626 au 31 décembre 1996, 28 d'entre eux résidant à Chaumont.

Bien située géographiquement, à proximité de Neuchâtel, elle attire de nombreuses personnes désireuses de s'y installer, ce qui explique l'évolution constante de sa population.

Le 1er juillet 1988, nous avons eu le plaisir de fêter le 100ème anniversaire de la fusion de nos trois villages. C'est en effet en 1888 que Fenin, Vilars et Saules se sont regroupés, suite à un décret du Grand Conseil. Cette fusion a été réalisée au niveau administratif et des différentes sociétés qui les animaient, chaque village ayant conservé son cachet et son identité propre.

Le territoire communal de la Côtière est un lieu privilégié pour les randonneurs, car il offre de magnifiques buts de promenades, que ce soit en lisière de forêt ou tout simplement le long du Seyon, près des cascades et de la fraîcheur en été.

Le Seyon coule en effet sur notre commune où il fait office de frontière sur environ 2/3 de son parcours.

L'Etat, propriétaire de l'étendue du lit de la rivière, effectue d'autorité des travaux d'amélioration dans celui-ci, prenant en charge les frais d'abattage de de débardage d'arbres à éliminer; principalement des aulnes, des trembles ou des frênes de peu de valeur qui pourraient entraver le libre écoulement des eaux.

En 1975, Le Conseil général a voté un crédit de Fr. 1'000'000.- pour la construction des collecteurs d'eaux usées et la station d'épuration des eaux.

Pour l'amoureux des vieilles pierres, une visite de nos villages présente un intérêt certain au niveau du patrimoine.

Par exemple à Fenin, le château construit en 1561. Ou l'église, située en bordure de forêt, dont on peut relever particulièrement l'architecture intérieure. Citons également le Moulin de Beyerel, dans le bas de Saules au bord du Seyon, qui est un témoin peu connu de l'archéologie industrielle. Et encore certaines fermes de Fenin, Vilars et Saules, comportant des fenêtres à meneaux en pierre jaune, taillées au XVIe siècle.

Enfin, nos célèbres fontaines dont la plus ancienne, située à Saules, date de 1786.

Pour conclure, une petite anecdote tirée du registre civil de la Justice de Valangin du 28 octobre 1733 et retrouvée dans les archives communales :

"Instance contre Christ Allemand, à Engollon, pour avoir pris des écrevisses au Seyon. Il s'excuse en alléguant que c'est M. Brun, pasteur à Engollon, qui l'a fait tomber en faute, désirant manger des écrevisses. Le tribunal agréé l'excuse " .

Martine Monnier